

SEANCE PUBLIQUE

1. Mise à l'honneur de deux frasnois.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 27 janvier 2014 : approbation.

3. Communications de Monsieur le Député-Bourgmestre.

Fabrique d'Eglise

Budget 2014

- Saint-Nicolas à Hacquegnies

Finances communales

5. Octroi d'un prêt pour les travaux de l'école communale de Moustier sous la garantie du S.G.I.P.S.

Vu l'obligation dans laquelle se trouve la commune de recourir à l'emprunt pour faire face au paiement de sa quote-part dans les travaux effectués à l'école de Moustier, le Conseil communal a décidé d'emprunter auprès de Belfius Banque, sous la garantie du S.G.I.P.S un montant de 54 588,48 € qui sera affecté au paiement de sa quote-part dans la dépense précitée.

Marché des Travaux et des Fournitures

6. Services administratifs – acquisition de matériel informatique : décision de principe

Le Conseil communal a décidé de l'acquisition de matériel informatique :10 stations de travail (tour, clavier, écran avec lecteur ID incorporé, licence) pour les services administratifs est admis, 5 imprimantes

7. Bibliothèque communale - acquisition de livres : décision de principe

Le Conseil communal a décidé du principe de l'acquisition de livres de bibliothèque destinés à accroître le réseau de la lecture publique sur Frasnes-lez-Anvaing, par procédure négociée.

8.Oeudeghien – construction d'une Maison de Village : approbation du cahier spécial des charges et du mode de passation du marché

Vu la résolution du Conseil communal du 26 décembre 2012 approuvant l'avant-projet des travaux de construction d'une maison de Village à Oeudeghien; Le Conseil communal a décidé d'approuver le projet comprenant les devis et cahier spécial des charges pour ce qui a trait aux travaux de construction d'une Maison de Village à Oeudeghien au montant de 794.409,25 € TVAC.De solliciter des subsides auprès du Service Public de Wallonie.

9. Frasnes-lez-Buissenal - travaux d'aménagement des immeubles situés au n°6

et au n°10 de la route de Moustier à Frasnes-lez-Buissenal,en logements

moyens: approbation du cahier spécial des charges et du mode de passation du marché

Le Conseil communal a décidé d'approuver le projet comprenant les devis et cahier spécial des charges pour ce qui a trait aux travaux d'aménagement des immeubles situés au n°6 et au n°10 de la route de Moustier à Frasnes-lez-Buissenal en logements moyens au montant de 632.522,71 € TVAC. De solliciter des subsides auprès du Service Public de Wallonie.

10. Buissenal - travaux de réfection de la rue du Saule Pendu :

Le Conseil communal a décidé, vu la nécessité de procéder aux travaux de réfection de la rue du Saule Pendu à Buissenal suite aux dégradations de voirie survenues durant la période hivernale 2012/2013 particulièrement rigoureuse d'approuver les devis et cahier spécial des charges pour ce qui a trait aux travaux de réfection de la rue du Saule Pendu à Buissenal au montant de 290.547,14 € TVAC. De solliciter des subsides auprès du Service Public de Wallonie dans le cadre du Plan d'investissement 2013/2016 - Droit de Tirage.

11. Frasnes-lez-Buissenal - travaux de stabilisation du talus de voirie à

Grandrieu : ratifications

Vu la résolution du Collège communal du 17 janvier 2014 ordonnant l'exécution de stabilisation du talus de la voirie à Grandrieu (Frasnes-lez-Anvaing) suite au glissement de ce dernier, de ratifier les résolutions du Collège communal des 17 janvier et 7 février 2014 :

- ordonnant l'exécution de stabilisation du talus de la voirie à Grandrieu (Frasnes-lez-Buissenal) suite au glissement de ce dernier
- désignant la sprl DELABASSE sise rue Haute Wimbreucq, 9 à 7760 Escanaffles, adjudicataire des travaux de stabilisation du dit talus de la voirie au montant de 63.674,80 € TVA comprise.

Article 2 : De prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux lors de la prochaine modification budgétaire 2014.

12.-13 Frasnes-lez-Buissenal Travaux de démolition des bâtiments sis 19, 20 et 21 Grand Place - Extension de mission du coordinateur de sécurité et de santé

Le Conseil communal a décidé, d'approuver le principe des travaux de démolition du bâtiment sis n° 19 Grand Place à Frasnes-lez-Buissenal et de l'étendre au n° 19, n° 20 et 21.

La dépense sera couverte au moyen des crédits qui seront prévus en modification budgétaire du budget extraordinaire de l'exercice 2014.

Frasnes-lez-Buissenal Travaux de démolition des bâtiments sis 19, 20 et 21 Grand Place:

14. Hacquegnies, Rue des Ecoles :

Modification de voirie dans le cadre de constructions groupées

Le Conseil communal a décidé, vu la demande introduite par la sprl APAMIS, relative à un bien sis à la rue des Ecoles à 7911 Hacquegnies, tendant à la construction de 6 maisons unifamiliales, d'émettre un avis favorable sur la modification de la voirie, de charger le collège communal de statuer sur la demande de permis, de transmettre la présente au Service Public de Wallonie.

15. Rapport intermédiaire 2013 du conseiller en énergie.

Attendu que la commune de Frasnes-lez-Anvaing a signé la charte de la « Commune Energ-Ethique » ; Le Conseil communal prend acte du rapport intermédiaire 2013 du conseiller en énergie;

PATRIMONE COMMUNAL

16. ARC-WATTRIPONT – MODIFICATION A LA VOIRIE VICINALE - DEPLACEMENT DES SENTIERS N°S 32 et 94 – ADOPTION PROVISOIRE DU PLAN D'ALIGNEMENT.

Le Conseil communal a décidé d'adopter provisoirement le plan d'alignement dressé, le 18/12/2013, par Monsieur Fabrice Pioda, Géomètre-Expert, Résidence des Mottes, 21 à Tournai, tendant au déplacement partiel des sentiers n°s 32 et 94 situés dans la traverse de la propriété cadastrée section C n° 610 e, repris au plan de détail n° 12, parcelle n°106 de l'Atlas des chemins vicinaux de la commune d'Arc-Ainières.

17. MOUSTIER -acquisition de l'assise de l'ancienne voie ferrée et des terrains la joutant, sis « Couture de la Place », cadastrés section D n°s 396d, 57 e, 59 f, 388 y, 388 c2, 388 b2, 388 k, 388x, 388 z .Décision de principe.

Attendu qu'il est nécessaire de sécuriser et d'améliorer les conditions d'accès et de stationnement aux abords de l'école de Moustier et des installations sportives du club de football;

Vu le projet de réaliser une nouvelle école communale, une salle culturelle et créer un préguardiennat sur le site;

Le Conseil communal a décidé de marquer son accord sur le principe d'acquérir, pour le prix de 138.000 €, l'ensemble des terrains sis à MOUSTIER, «Couture de la Place», cadastrés section D numéros 396d, 57°, 59f, 388y, 388 c2, 388 b2, 388 k, 388 x, 388 z, pour une superficie totale de 2 Ha 42 A 66 Ca, appartenant à la Société ROSIER, route de Grandmetz, 11/A à MOUSTIER. Les crédits destinés à couvrir cette opération immobilière seront prévus à la modification budgétaire n° 1.

DIVERS

18. Frasnes-lez-Buissenal – Immeuble sis Place de la Station, 12 : mise à disposition de locaux

Le Conseil communal a décidé de mettre les locaux situés Place de la Station n° 12 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal cadastrés section D n° 526/02b sont mis à disposition du Centre Public d'Action Sociale.

19.Immeubles sis Place d'Arc, 16 et 16A à Arc-Wattripont : mandat de gestion à l'Immobilière Publique Péruwelz-Leuze-Frasnes (IPPLF) : approbation

Le Conseil communal a décidé de mettre a disposition de l'IPPLF, les locaux situés Place d'Arc, 16 et 16A à 7910 Arc-Wattripont cadastrés section C n°s 336 w/pie sont mis à disposition de l'Immobilière Public Péruwelz-Leuze-Frasnes.

20. Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) : règlement d'ordre intérieur : modification

Le Conseil communal a décidé de remplacer le Règlement d'ordre intérieur tel que approuvé par le Conseil Communal, en sa séance du 28 janvier 2013, par le texte suivant :

ARTICLE 16 NOUVEAU :

Rémunération des membres

En application de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 15 mai 2008,

- Le Président de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité percevra un jeton de présence de 25 €
- Les membres de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité percevront un jeton de présence de 12,50 €.

Par membre, on entend l'effectif ou le suppléant de l'effectif absent, qui exerce ses prérogatives.

Article 2 : Toutes les autres dispositions du Règlement d'ordre intérieur arrêtées par le Conseil Communal du 28 janvier 201 restent inchangées.

21. Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) : règlement d'ordre intérieur : modification

Le Conseil communal a décidé de modifier l'article 16 du Règlement d'ordre intérieur tel que approuvé par le Conseil Communal, en sa séance du 28 janvier 2013, est remplacé par le texte suivant :

ARTICLE 16 NOUVEAU :

Rémunération des membres

En application de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 15 mai 2008,

- Le Président de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité percevra un jeton de présence de 25 €
- Les membres de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité percevront un jeton de présence de 12,50 €.

Par membre, on entend l'effectif ou le suppléant de l'effectif absent, qui exerce ses prérogatives.

Article 2 : Toutes les autres dispositions du Règlement d'ordre intérieur arrêtées par le Conseil Communal du 28 janvier 201 restent inchangées.

22. Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 : modification

Le Conseil communal a décidé

Article 1^{er} : d'approuver la modification du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019.

Article 2 : de charger le Conseil Communal de transmettre le dossier à la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale à Place Joséphine-Charlotte 2, 5100 Namur.

23. ORES : nomination des représentants du Conseil Communal

Le Conseil communal a décidé de confirmer le nom des 5 délégués qui représenteront la commune de Frasnes-lez-Anvaing au sein d'ORES Assets.

- Madame Liliane VANDERZIELEN-DELHAYE, Conseillère Communale, Chaussée de la Libération, 17 à 7911 Hacquegnies.
- Monsieur André DUTHY, Conseiller Communal, Chaussée de Renaix, 52 à 7910 Anvaing.
- Monsieur Pierre VECHE, Echevin, Rue Favarte, 2 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal.
- Monsieur Sylvain UYSTPRUYST, Conseiller Communal, Rue Léon Desmottes, 27 à 7911 Frasnes-Lez-Buissenal.
- Monsieur Jacky FOUCART, Conseiller Communal, Chemin des Communes, 16 à 7911 Moustier.

24. Motion relative à la situation Ukrainienne

Considérant la montée des hostilités entre le gouvernement ukrainien et les opposants au régime du Président Ianoukovitch et plus particulièrement depuis fin février 2014;

Vu le nombre de civils tués par les Forces de l'ordre ;

Considérant que l'accord d'association que le président ukrainien Viktor Ianoukovitch a refusé de signer en novembre dernier - déclenchant les manifestations pro-européennes de la place Maïdan - est toujours sur la table

Vu la déclaration des ministres des Affaires étrangères européens réunis à Bruxelles le 20 février 2014;

à l'unanimité de demander au Pouvoir fédéral

Article 1 : de condamner fermement les responsables du bain de sang de la place Maïdan.

Article 2 : de soutenir l'aide aux blessés et aux dissidents de la place Maïdan.

Article 3 : de soutenir l'appel de l'Europe à un cessez-le-feu immédiat, durable et respecté par toutes les parties, qui doit aboutir à la tenue d'élections anticipées en 2014 et la mise en place d'un gouvernement national dans le mois.

Article 4 : de soutenir les Ukrainiens dans l'installation d'un ordre politique et un équilibre institutionnel durables;

Article 5 : de soutenir les sanctions «ciblées» contre des responsables des violences sanglantes en Ukraine, et ce -quel que soit le camp auquel ils appartiennent- proposées par les ministres des Affaires étrangères à l'issue de la réunion extraordinaire à Bruxelles du 20 février. A savoir, les sanctions concernant la délivrance de visas ainsi que le gel des avoirs et la suspension des livraisons d'«équipements pouvant servir à la répression

Article 6 : la présente motion sera adressée à Monsieur Elio Di Rupo, Premier Ministre.

Règlement complémentaire sur le roulage

25.Frasnes-Lez-Buissenal, rue Léon Desmottes : stationnement pour handicapés

Le Conseil communal a arrêté

Article 1^{er} : Le stationnement est réservé aux handicapés rue Léon Desmottes à Frasnes-lez-Buissenal, devant le n° 46.

La mesure est matérialisée par un signal E9a complété par le sigle des handicapés et une case tracée au sol.

Article 2 : Le présent règlement est soumis à l'approbation du Ministre compétent de la Région Wallonne

26.Route régionale N60 – traversée de Frasnes-Lez-Anvaing, Chaussée de Renaix – zone 30 – Abords d'école signalée au moyen de panneaux à messages variables - arrêté ministériel : avis

Le Conseil communal a décidé d'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière sur le territoire de la commune de Frasnes-Lez-Anvaing, le long de la route régionale N60, une « zone 30 – abords de l'école » signalée au moyen de panneaux à messages variables (PMV) dénommée « Chaussée de Renaix » entre les PK :

41.979 et 42.182 - côté droit

41.979 et 42.174 – côté gauche.

Cette « zone 30 – abords d'école » est d'application lorsque les PMV installés à ses extrémités sont allumés, c'est-à-dire à l'intérieur de la plage horaire fixe débutant à 7 H 30 et se terminant à 18 H 30 et cela uniquement les jours scolaires fixés officiellement par la Communauté Française de Belgique dans son calendrier s'appliquant à l'enseignement fondamental et secondaire (ordinaire et spécialisé de plein exercice et en alternance).